



MUNICIPALITÉ DE  
**LAC-TREMBLANT-NORD**

Afin d'éviter des erreurs préjudiciables aux deux parties, vous devez fournir tous les documents demandés. À défaut de quoi, la demande peut être retardée ou rejetée.

Toute demande sujette aux PIIA est évaluée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et par le Conseil municipal, voir section 4.

Préalablement à votre demande, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal afin de vous assurer que votre projet de construction est conforme aux exigences règlementaires.

## DEMANDE DE PERMIS

No. Demande : \_\_\_\_\_

No. Permis : \_\_\_\_\_

### CONSTRUCTION, INSTALLATION, MODIFICATION OU AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE À UNE HABITATION

Début des travaux : \_\_\_\_\_ Fin prévue des travaux : \_\_\_\_\_

Coût des travaux : \_\_\_\_\_

Galerie  Véranda  Remise  Garage  Autre : \_\_\_\_\_

#### SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

##### Propriétaire

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_

📠 : \_\_\_\_\_

Propriétaire  Exécutant des travaux

Autre : \_\_\_\_\_

##### Exécutant des travaux

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_

📠 : \_\_\_\_\_

# RBQ : \_\_\_\_\_

# NEQ : \_\_\_\_\_

## SECTION 2 : EMPLACEMENT

Matricule : _____	Frontale : _____
Zone : _____	Profondeur : _____
Cadastre du Qc : _____	Superficie : _____
Adresse : _____	Aire de plancher m <sup>2</sup> : _____

## SECTION 3 : DOCUMENTS À REMETTRE AVEC LA DEMANDE

### Liste de vérifications :

- 1) Les noms et adresses du requérant, de la personne ou de la compagnie qui exécutera les travaux et du propriétaire du bâtiment avec la procuration écrite, s'il y a lieu, du propriétaire ;
- 2) Un plan illustrant les dimensions (largeur, profondeur, hauteur) du bâtiment accessoire projeté ;
- 3) Un plan à l'échelle illustrant la localisation du bâtiment accessoire projeté et des autres bâtiments érigés sur le terrain de même que la localisation de tout cours d'eau ;
- 4) Dans le cas d'un garage avec fondation de plus de 35 m<sup>2</sup> ou d'un abri d'auto permanent, un plan d'implantation préparé par un professionnel habilité est requis.

## SECTION 4 : LES INFORMATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-006 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

### ***Demande assujettie :***

- *La subdivision d'un terrain, applicable aux zones visées par les PIIA-02 – Sommets et versants de montagnes et PIIA-03 – Corridor faunique ;*
- **La construction d'un nouveau bâtiment ;**
- **Tout agrandissement d'un bâtiment existant ;**
- *La coupe d'arbre(s), applicable aux zones visées par le PIIA-03 – Corridor faunique ;*
- *L'implantation et la modification d'une enseigne ;*
- **Tout ouvrage ayant un impact sur l'aspect visuel extérieur**, notamment, l'aménagement paysager, implantation du réseau électrique, remblais, déblais, clôture, muret, piscine, spa, équipement mécanique fixe.

### **Documents requis pour l'étude de la demande :**

Toute demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale doit être présentée en trois (3) exemplaires papier et **un (1) exemplaire informatif** au fonctionnaire désigné et doit comprendre l'information et les documents suivants en plus des documents requis au règlement sur les permis et certificats.

- Le nom, prénom et domicile du propriétaire ou de son représentant autorisé ;
  - Le nom, prénom et adresse du ou des professionnels ayant travaillé à la préparation des plans et documents ;
  - L'identification cadastrale du ou des terrains existants, les dimensions et les superficies ;
  - La date, le titre, le nord géométrique et l'échelle des plans ;
  - Les caractéristiques naturelles du terrain (cours d'eau, marécage, espace boisé, etc.), s'il y a lieu ;
  - Tout autre document exigé par le présent règlement.
  - Le plan de morcellement ou d'implantation d'une nouvelle construction ;
  - L'état actuel du terrain et l'aménagement qui en est projeté ;
  - Une esquisse architecturale de tout bâtiment projeté ou une photographie du bâtiment existant selon le cas ;
  - Des photographies illustrant la relation entre les bâtiments projetés et ceux avoisinants, s'il y a lieu ;
  - L'échantillon des matériaux de revêtement utilisés, les principales caractéristiques ainsi que les couleurs, dans le cas d'un bâtiment projeté ou d'un bâtiment dont on modifie le revêtement extérieur ;
  - Un plan d'aménagement forêt-faune, pour les ouvrages dans la zone Va-17 soumis au PIIA-03 ;
- Tout autre information jugée nécessaire à l'évaluation de la demande.

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

**Frais de la demande** : (non remboursable)    Garage : 200 \$    Autres : 50 \$

<b>AVIS</b> : PLTN facturera les propriétaires qui doivent utiliser la rampe de mise à l'eau pour mobiliser et/ou démobiliser les équipements nécessaires aux travaux.
--

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_

*Note : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de construire. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous les documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.*

